Rapport annuel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

Prix & Qualité service de l'assainissement collectif DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

> **EXERCICE** 2024



Table des matières

1.	Cara	ctérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	6
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	7
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	23
	1.10.	1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	23
2.	Tarif	ication de l'assainissement et recettes du service	24
	2.1.	Modalités de tarification	24
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	26
	2.3.	Recettes	27
3.	Indic	ateurs de performance	28
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	32
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.	Fina	ncement des investissements	46
	4.1.	Montants financiers	46
	4.2.	Etat de la dette du service	46
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	47
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	47
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	eau récapitulatif des indicateurs	48

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi Le service est géré au niveau □ communal **☑** intercommunal Nom de la collectivité: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : principal - CC Aspres Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes Compétences liées au service : Oui Non Collecte $\overline{\mathsf{V}}$ **Transport** Dépollution Contrôle de raccordement $\overline{\mathbf{A}}$ Elimination des boues produites $\overline{\mathbf{V}}$ Les travaux de mise en conformité de la Et à la demande des propriétaires : $\overline{\mathbf{Q}}$ partie privative du branchement suppression travaux de $\sqrt{}$ d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Fourques, Llauro, Oms, Passa, Saint-Jean-Lasseille, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Trouillas, Villemolaque Existence d'une CCSPL □ Oui ✓ Non

Existence d'un zonage

Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 15/12/2022 □ Non

☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation de Service Public par Entreprise privée

Nature du contrat :

• Nom du prestataire : SAUR

Date de début de contrat : 01/01/2023

• Date de fin de contrat initial: 31/12/2028

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028

• Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 22 755 habitants au 31/12/2024 (21 923 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 658 abonnés au 31/12/2024 (11 456 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Banyuls-dels-Aspres	807	807	0	807	0%
Brouilla	789	791	0	791	0,3%
Calmeilles	47	47	0	47	0%
Camélas	177	178	0	178	0,6%
Castelnou	139	142	0	142	2,2%
Fourques	678	683	0	683	0,7%
Llauro	190	191	0	191	0,5%
Oms	127	129	0	129	1,6%
Passa	549	565	0	565	2,9%
Sainte-Colombe-de-la- Commanderie	92	90	0	90	-2,2%
Saint-Jean-Lasseille	759	799	0	799	5,3%
Terrats	420	424	0	424	1%
Thuir	4 3 1 4	4 439	0	4 439	2,9%
Tordères	70	70	0	70	0%
Tresserre	547	553	0	553	1,1%
Trouillas	1 149	1 150	0	1 150	0,1%
Villemolaque	602	595	0	595	-1,2%
Total	11 456	11 653	0	11 653	1,72%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 11 653.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 74,53 abonnés/km) au 31/12/2024. (72,41 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,95 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,91 habitants/abonné au 31/12/2023).



1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	966 963	996 873	3,1%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



.6. Détail des imports et exports d'effluents



La station d'épuration intercommunale de Thuir admet et traite les eaux usées de la commune de Llupia faisant partie de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée.

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2024 (2 au 31/12/2023).

Il s'agit du centre hospitalier Leon Jean Grégory et de la plate forme de compostage des boues tous deux situés à Thuir.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 156,43 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 156,43 km (158,2 km au 31/12/2023).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	Avenue Ecoiffier - THUIR	
Déversoir d'orage	Poste de relevage principal - THUIR	
Déversoir d'orage	Poste de relevage DDE - LLUPIA	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 14 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration TRESSERRE HAMEAU DE NIDOLERES Code Sandre de la station : 060966214002

				dic de la	station.	0009002	214002					
Caractéristiqu	ies générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Déc	anteur di	gesteur						
Date de mise e	n service			01/0	1/2006							
Commune d'in	nplantation			Tres	serre (662	14)						
Lieu-dit				Nido	olères							
Capacité nomin	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		150								
Nombre d'abor	nnés raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	30								
Prescriptions	de rejet											
		Auto	orisation o	en date du	l							
Soun	nise à	n date du										
			milieu réc		Sol							
Milieu récep	oteur du rejet	cepteur										
Dalluant	autorisé	u point de		at /	ou ou		Dan	damant (0	<i>(</i> -)			
Foliualii	autorise		rejet (mg	g/l)		617	ou		Kell	dement (%	0)	
DE	3O ₅		35			et		ou		60		
DO	CO					et		ou		60		
M	ES					et		ou		50		
NO	GL					et		ou				
N'	 ΓΚ				Г	et	<u> </u>	ou				
n	 Н				Г	et		ou				
NI												
-					L	et		ou				
	Pt				L	et		ou				
Charges rejete	es par l'ouvraș	ge										
				I	rejet en c	I		1		I		
Date du bilan	24h (Oui/Nam)			CO		ES I		GL I		Pt 		
2711	(Out/10th)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
		8		8		8		8		8		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration TRESSERRE Code Sandre de la station : 060966214003

Caractéristiqu	ies générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération p	rolongée (très faible	e charge)			
Date de mise en	n service			01/01	1/2006							
Commune d'in	nplantation			Tress	Tresserre (66214)							
Lieu-dit				Cam	ps de la	Case						
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		1220								
Nombre d'abor	nés raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	160								
Prescriptions of	de rejet											
		Aut	torisation	en date	du 09/07	/1990						
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du								
			milieu réc									
Milieu récep	oteur du rejet	epteur										
Polluant autorisé Concentration au p					,	-4	·		D	1 (0.	<u></u>	
Polluant autorise rejet (mg/l)						et /	ou		Kend	dement (%	0)	
DE	BO ₅		30			et		ou		60		
DO	CO		90			et		ou		60		
M	ES		=			et		ou		50		
NO	GL					et		ou				
N	ГК		40			et		ou				
p.	H				Г	et		ou				
NI						= let		ou				
P	Pt					 et		ou				
	es par l'ouvra	e Pe										
gj		•	Confo	rmité du	reiet en co	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB		formité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté DCO MES NGL					F	P t		
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	
			1									

STEU N°3 : Station d'épuration TORDERES Code Sandre de la station : 060966211001

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Filtre	es à Sable	S					
Date de mise en	n service			01/0	1/2006						
Commune d'in	plantation			Tord	ères (662	11)					
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		160							
Nombre d'abor	més raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	32							
Prescriptions de rejet											
a a	. ,	Auto	orisation e	n date du	•••						
Soun	nse à	Déc.	laration e	n date du							
		Type de 1	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
Milieu récep	teur du rejet	epteur									
Polluant autorisé Concentration au prejet (mg/l)					;	et /	ou		Reno	dement (%	(o)
DB	3O ₅		35			et		ou			
DO	CO					et		ou			
M	ES					et ou					
NO	GL					et		ou			
N	ΓK					et		ou			
p.	Н					et		ou			
NF	${ m H_4}^+$					et		ou			
P	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	SO_5	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°4 : Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE Code Sandre de la station : 060966177002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annex	(e)		Boue	activée a	ération p	rolongée (très faible	e charge)			
Date de mise en service			01/0	1/1998							
Commune d'implantation			Saint	t-Jean-Las	sseille (66	177)					
Lieu-dit			las C	las Calsades							
Capacité nominale STEU en E	H ⁽¹⁾		1300								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier a	dmissible	en m³/j	260								
Prescriptions de rejet											
a	Auto	orisation e	n date du	25/05	/1994						
Soumise à	Déc	laration e	n date du								
3.672	Type de i	milieu réc	epteur	teur Eau douce de surface							
Milieu récepteur du rejet	epteur	eur ravin des calçades									
Polluant autorisé Concentration au p				int de et / ou					endement (%)		
DBO_5		25			et		ou		60		
DCO		125			et		ou		60		
MES		35			et		ou		50		
NGL				et ou							
NTK					et		ou				
рН					et		ou				
$\mathrm{NH_4}^+$					et		ou				
Pt					et		ou				
Charges rejetées par l'ouvra	ge										
		Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan Conformité	DB	SO_5	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	P t	
24h (Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

STEU N°5: Station d'épuration THUIR Code Sandre de la station : 060966210002

Caractéristiqu	ies générales												
Filière de traite	ement (cf. annex	e)		Boue	e activée a	ération p	rolongée (très faible	e charge)				
Date de mise e	n service			01/0	1/1979								
Commune d'in	nplantation			Thui	r (66210)								
Lieu-dit				La P	La Prade								
Capacité nomi	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		2500	00								
Nombre d'abor	nnés raccordés												
Nombre d'habi	itants raccordés												
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	2635									
Prescriptions	de rejet												
	. ,	Auto	orisation e	n date du	12/05	/2015							
Soun	nise à	Déc	laration e	n date du									
	Miliou réceptour du roiet					ouce de s	urface						
Milieu récep	Milieu récepteur du rejet Nom du milie				teur ravin de l'Adou								
Polluant autorisé Concentration au prejet (mg/l)					;	et /	ou		Reno	dement (%	6)		
DE	$3O_5$		10			et		ou		80			
De	CO		70			et		ou		75			
М	ES		35			et		ou		90			
N	GL				Г	et		ou					
N	ΓK		15		Г	 Tet	<u> </u>	ou		85			
р	———— Н				Г	 et		ou					
	H ₄ ⁺					et		ou					
	Pt		2			et		ou					
					_ L			ou					
Charges rejet	ées par l'ouvraș	ge	C	:44 1			4/		4 1				
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selor ité DBO ₅ DCO MES NGL							1	P t			
24h (Oui/Non)			Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend			
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%		

STEU N°6 : Station d'épuration CALMEILLES Code Sandre de la station : 060966032001

Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	e activée a	ération p	rolongée (très faible	e charge)		
Date de mise en	n service			01/0	1/2006						
Commune d'in	nplantation			Caln	neilles (66	032)					
Lieu-dit				La C	anterrane						
Capacité nomin	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		125							
Nombre d'abor	nnés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	22							
Prescriptions	Prescriptions de rejet										
C.	. ,	n date du	l								
Soumise à Déclaration en c											
M:1: /	4 1	epteur	Eau d	louce de s	urface						
Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récep					teur canterrane						
Polluant autorisé Concentration au p rejet (mg/l)					:	et /	ou ou		Reno	dement (%	6)
DE	$8O_5$		35			et		ou		60	
DO	CO					et		ou		60	
М	ES					et		ou		50	
NO	GL					et		ou			
N'.	ГК					et		ou			
p	Н					et		ou			
NI	$\mathrm{H_4}^+$					et		ou			
F	Pt .					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvra	ge									
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	N	GL	I	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°7 : Station d'épuration BROUILLA Code Sandre de la station : 060966026002

Caractéristiqu	ies générales												
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération pi	rolongée (très faible	e charge)				
Date de mise en	n service			01/0	1/2006								
Commune d'in	ıplantation			Brou	illa (6602	6)							
Lieu-dit				Las N	Las Millères								
Capacité nomir	nale STEU en El	H ⁽¹⁾		1500									
Nombre d'abor	més raccordés												
Nombre d'habi	tants raccordés												
Débit de référe	nce journalier ac	lmissible	en m ³ /j	250									
Prescriptions	de rejet												
Coun	nise à	Auto	orisation e	n date du	••••								
Soun	nise a	Déc	laration e	n date du									
3.511. ,		epteur	teur Eau douce de surface										
Milieu recep	Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récep					teur le Tech							
Polluant autorisé Concentration au r rejet (mg/l)					;	et /	ou		Reno	dement (%	(ó)		
DE	$3O_5$		25			et		ou		60			
DO	CO		125			et		ou		60			
M	ES		35			et		ou		50			
NO	GL					et		ou					
N	 ΓΚ				Г	 et	<u> </u>	ou					
	 Н					et		ou					
NI													
					L	et		ou					
	Pt				L	et		ou					
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge											
					•			en rendem		I			
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DB		DO	I		ES		GL l		Pt 		
2	(Cull toll)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		

STEU N°8 : Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU Code Sandre de la station : 060966033004

Caractéristiqu	es générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération pi	olongée (très faible	charge)			
Date de mise en	n service			01/01	1/2006							
Commune d'im	plantation			Came	élas (6603	33)						
Lieu-dit				Pla d	Pla de Railla							
Capacité nomin	iale STEU en El	H (1)		900								
Nombre d'abor	més raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référen	nce journalier ac	lmissible	en m³/j	150								
Prescriptions of	le rejet											
		Auto	orisation e	n date du	13/05	/1993						
Soum	nse à	Déc	laration e	n date du								
		Type de 1	milieu réc	epteur	reur Sol							
Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récep												
Polluant autorisé Concentration au prejet (mg/l)					et /	ou		Reno	lement (%	(ó)		
DB	$8O_5$		30			et		ou		60		
DC	CO		90			et		ou		60		
M	ES					et ou				50		
NO	GL				et ou							
NT	ΓK					et		ou				
p]	Н					et		ou				
NI	$\mathrm{I_4}^+$					et		ou				
P	t't					et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge										
			Confo	rmité du	rejet en co	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	O_5	DO	CO	M	ES	NO	3L	F	t	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

STEU N°9 : Station d'épuration OMS Code Sandre de la station : 060966126001

			coue sun		button .	0007001					
Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	(e)		Lit b	actérien						
Date de mise e	n service			01/0	1/1971						
Commune d'in	nplantation			Oms	(66126)						
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		315							
Nombre d'abor	nnés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m ³ /j	52							
Prescriptions de rejet											
Autorisation en o				en date du							
Soun	Soumise à Déclaration en d			n date du							
		Type de	milieu réc	epteur	Eau d	louce de s	urface				
Milieu récepteur du rejet Nom du milieu réc			_	la Ca	nterrane						
Dalluant	autorisé	Conce	Concentration au point de			at /	/ 011		Dane	domant (0	()
Fonuani	autorise	rejet (mg/l) et / ou Rendement (%)					0)				
DE	3O ₅		35			et		ou		60	
DO	CO		200			et		ou		60	
М	ES					et		ou	50		
NO	GL					et ou					
N'.	ГК					et		ou			
р	Н					et		ou			
NI	H ₄ ⁺				Г	et		ou			
F	Pt				Г	et	<u> </u>	ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge			_						
			Confo	ormité du	reiet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE		I	co	I	ES	I .	GL	F	P t
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%

STEU N°10 : Nouvelle station d'épuration LLAURO Code Sandre de la station : 060966099003

Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traite	ement (cf. annex	e)		Biolo	ogique à o	culture fix	ée				
Date de mise e	n service			2011							
Commune d'in	nplantation			LLA	URO						
Lieu-dit											
Capacité nomi	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		600							
Nombre d'abor	nnés raccordés										
Nombre d'habi	itants raccordés										
Débit de référe	Débit de référence journalier admissible en m³/j 120										
Prescriptions	de rejet										
C	•	Aut	orisation e	en date du	l						
Soun	nise à	Déclaration en da									
3.5111		Type de	milieu réc	epteur	Cour	s d'eau					
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du milieu récep			Riviè	re de l'Ille	e				
Polluant	t autorisé	Concentration au point rejet (mg/l)				et /	ou ou		Ren	dement (%	6)
DE	$3O_5$	25				et		ou		60	
DO	CO		125		[et		ou		60	
	ES					et		ou		50	
	GL				L						
					L	et		ou			
N'	ΤK				L	et	<u> </u>	ou			
p	Н					et		ou			
NI	H ₄ ⁺				[et		ou			
I	Pt				[et		ou			
Charges rejete	ées par l'ouvraș	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DH	$3O_5$	Do	CO	M	ES	NO	GL	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°11 : Station d'épuration BANYULS DELS ASPRES Code Sandre de la station : 060966015001

Caractéristiqu	ies générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération p	rolongée (très faible	e charge)			
Date de mise en	n service			01/0	01/01/2006							
Commune d'in	nplantation			Bany	Banyuls-dels-Aspres (66015)							
Lieu-dit												
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		3450	l							
Nombre d'abor	més raccordés											
Nombre d'habi	tants raccordés											
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	225								
Prescriptions of	de rejet											
g	. ,	Auto	orisation e	n date du								
Soun	Soumise à Déclaration en d			n date du								
		Type de	milieu réc	epteur	Eau d	ouce de s	urface					
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	le Tec	h						
Polluant	autorisé	Concentration au point rejet (mg/l)			;	et /	ou ou		Reno	dement (%	6)	
DE	$8O_5$	25				et		ou		80		
DO	CO		90			et		ou		75		
M	ES		35			et		ou	90			
NO	GL					et		ou				
N	ГК					et		ou				
p	Н					et		ou				
NI	H ₄ ⁺					et		ou				
F	Pt					et		ou				
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge										
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB	$8O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	Pt	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
			Ī									

STEU N°12 : Nouvelle station d'épuration TROUILLAS Code Sandre de la station : 060966217003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annex	e)		Boue	activée a	ération pi	rolongée (très faible	e charge)			
Date de mise en service			15/07	15/07/2012							
Commune d'implantation			Trou	illas (662	17)						
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en E	H ⁽¹⁾		4000	l							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m³/j 1115											
Prescriptions de rejet											
Autorisation en				21/02	/2011						
Soumise à Déclaration en d			n date du								
	Type de	milieu réc	epteur	Eau d	ouce de s	urface					
Milieu récepteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	La Ca	interrane						
Polluant autorisé	Concentration au point rejet (mg/l)			;	et /	ou ou		Reno	dement (%	(o)	
DBO_5		25			et		ou		80		
DCO		125			et		ou		75		
MES		35			et		ou		90		
NGL					et	ou					
NTK					et		ou				
pН					et		ou				
NH ₄ ⁺					et		ou				
Pt		2			et		ou		80		
Charges rejetées par l'ouvra	ge										
		Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan Conformité	DE	SO_5	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	P t	
24h (Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	

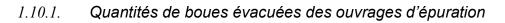
STEU N°13 : Nouvelle station d'épuration VILLEMOLAQUE - PASSA - VILLAGE Code Sandre de la station : 060966226003

Code Sandre de la Station : 000900220005											
Caractéristiqu	ies générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	(e)		Boue	e activée f	aible char	ge				
Date de mise e	n service			30/0	4/2012						
Commune d'in	nplantation			Ville	molaque ((66226)					
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		5000)						
Nombre d'abor	nnés raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référence journalier admissible en m³/j 850											
Prescriptions de rejet											
Autorisation en o				en date du	13/10	/2009					
Soun	umise à Déclaration en c			n date du							
		Type de	milieu réc	epteur	Eau d	ouce de s	urface				
Milieu récep	oteur du rejet		milieu réc	•							
Polluont	autorisé	Conce	ntration a		•	et /	ou		Dane	dement (%	۵
1 Ollualit	autorisc		rejet (mg	g/l)	_				Ken	acincin (7	0)
DE	3O ₅		25			et		ou		60	
DO	CO		125			et		ou		60	
M	ES		35			et		ou		50	
NO	GL					et ou					
N'.	ГК					et		ou			
р	Н					et		ou			
NI	${ m H_4}^+$				Г	et		ou			
F	Pt					et	<u> </u>	ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvra	ge									
			Confo	ormité du	rejet en co	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	I	CO		ES	I .	GL	I	P t
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%

STEU N°14 : Nouvelle station d'épuration FOURQUES Code Sandre de la station : 060966084002

Caractéristiqu	es générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Trait	ement bi	ologique	par bou	es activé	es		
Date de mise en	n service										
Commune d'in	plantation			Four	ques (660	84)					
Lieu-dit				La C	ugullade						
Capacité nomin	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		1833							
Nombre d'abor	més raccordés										
Nombre d'habi	tants raccordés										
Débit de référence journalier admissible en m³/j 185											
Prescriptions de rejet											
a	. ,	Auto	orisation e	n date du	05/04	/1992					
Soum	nise a	Déc	laration e	n date du							
N. 6.11. /	. 1	Type de i	milieu réc	epteur	Cours	d'eau					
Milieu récep	teur au rejet	Nom du	milieu réc	epteur	Le Ré	art					
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et /	ou		Reno	dement (%	6)
DB	SO_5		30			et		ou		60	
DC	CO		90			et	ou			60	
M	ES					et	ou		50		
NO	GL					et		ou			
NT	ΓK		40			et		ou			
p]	Н					et		ou			
NI	$\mathrm{I_4}^+$					et		ou			
P	't					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	rmité du	rejet en co	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	O_5	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	P t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)





Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Station d'épuration TRESSERRE HAMEAU DE NIDOLERES (Code Sandre : 060966214002)	0	0,5
Station d'épuration TRESSERRE (Code Sandre : 060966214003)	3,99	7,81
Station d'épuration TORDERES (Code Sandre : 060966211001)	0,5	0,93
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE (Code Sandre : 060966177002)	1,58	7,91
Station d'épuration THUIR (Code Sandre : 060966210002)	173,54	201,48
Station d'épuration CALMEILLES (Code Sandre : 060966032001)	0,35	0,51
Station d'épuration BROUILLA (Code Sandre : 060966026002)	1,8	6,72
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU (Code Sandre : 060966033004)	3,09	3,55
Station d'épuration OMS (Code Sandre : 060966126001)	0,78	1,09
Nouvelle station d'épuration LLAURO (Code Sandre : 060966099003)	0	0
Station d'épuration BANYULS DELS ASPRES (Code Sandre : 060966015001)	9,67	9,55
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS (Code Sandre : 060966217003)	29,54	25,86
Nouvelle station d'épuration VILLEMOLAQUE - PASSA - VILLAGE (Code Sandre : 060966226003)	56,46	38,36
Nouvelle station d'épuration FOURQUES (Code Sandre : 060966084002)	11,29	13,86
Total des boues évacuées	292,6	318,1

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:	82,79€ TTC	76,89€ TTC
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	20€/m2	20€/m2
Participation aux frais de branchement	1 602,18€ TTC	1 628,89€ TTC

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025						
Part de la colle	ctivité							
an)								
Abonnement (1)	36 €	38 €						
nelle (€ HT/m³)								
Prix au m³	0,69 €/m³	0,79 €/m³						
	€	€						
Part du délégataire								
an)								
Abonnement (1)	40,53 €	37,64 €						
Part proportionnelle (€ HT/m³)								
Prix au m³	0,8615 €/m³	0,8001 €/m³						
Taxes et redev	ances							
Taux de TVA (2)	10 %	10 %						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	€/m³						
VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³						
Autre :	0 €/m³	0 €/m³						
	Abonnement (1) nelle (€ HT/m³) Prix au m³ Part du délégann) Abonnement (1) nelle (€ HT/m³) Prix au m³ Taxes et redev Taux de TVA (2) Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) VNF rejet :	Part de la collectivité an) Abonnement (¹) 36 € nelle (€ HT/m³) Prix au m³ 0,69 €/m³ € Part du délégataire an) Abonnement (¹) 40,53 € nelle (€ HT/m³) Prix au m³ 0,8615 €/m³ Taxes et redevances Taux de TVA (²) 10 % Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) VNF rejet : 0 €/m³ Autre : 0 €/m³ Autre : 0 €/m³						

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération du 05/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %					
Part do	e la collectivité							
Part fixe annuelle	36,00	38,00	5,6%					
Part proportionnelle	82,80	94,80	14,5%					
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	118,80	132,80	11,8%					
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)								
Part fixe annuelle	40,53	37,64	-7,1%					
Part proportionnelle	103,38	96,01	-7,1%					
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	143,91	133,65	-7,1%					
Taxes	et redevances							
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20		%					
VNF Rejet :	0,00	0,00	%					
Autre :	0,00	0,00	%					
TVA	28,19	26,65	-5,5%					
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	47,39	27,83	-41,3%					
Total	310,10	294,28	-5,1%					
Prix TTC au m ³	2,58	2,45	-5%					

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Le tarif est identique pour chaque commune.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- □ annuelle
 ☑ semestrielle
 □ trimestrielle
- □ quadrimestrielle



Recettes de la collectivité :

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 2 610 100 € (2 743 400 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 11 658 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points) VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) nombre de points oui : 10 points non : 0 point Oui 5
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) Oui : 10 points non : 0 point Oui : 5 points non : 0 point
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) Oui : 10 points non : 0 point Oui : 5 points non : 0 point
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) Oui 10 points non : 0 point 5
points d'autosurveillance du réseau VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) Oui Toui Toui
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) Oui 5
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) Oui 5 Oui 5
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est non : 0 point considérée comme effectuée)
et renouvellements de reseaux (en l'absence de travaux, la mise a jour est considérée comme effectuée)
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et Oui
de la précision des informations cartographiques
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de conditions (1) Oui Oui Oui
l'inventaire des réseaux Conditions (1) Oui Oui
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des
réseaux mentionne les matériaux et diamètres 98,65%
VD255 D
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des 0 à 15 points sous
réseaux mentionne la date ou la période de pose conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)
VP 256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux 0 à 15 points sous
mentionne l'altimétrie V1.230 1 out centage du lineaire de reseau pour lequer le plan des reseaux Va 13 points sous 18,84% 0
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% U VP 257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement oui : 10 points
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% UVP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, oui : 10 points Oui
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) Oui 10 points non : 0 point
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, oui : 10 points refoulement, déversoirs d'orage,) Oui 10 VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des oui : 10 points
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) Oui 10 points non : 0 point
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% UVP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) Oui 10 points non : 0 point VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des oui : 10 points Oui 10
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) Oui 10 VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non : 0 point 10 VP.259 Nombre de branchements de chaque troncon dans le plan ou oui : 10 points non : 0 point 10
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) oui : 10 points non : 0 point VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non : 0 point Oui 10 points non : 0 point Oui
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) Oui 10 VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non : 0 point 0 VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou 0 l'inventaire des réseaux (4) Non 0 VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, oui : 10 points non : 0 point 0
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) oui : 10 points non : 0 point 10 VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non : 0 point 10 VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) oui : 10 points non : 0 point vP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) vP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non : 0 point verme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) verme des réseaux (4) verm
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée non : 0 point vomme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) volument des réseaux (4) volument des réseau volument des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau volument des uivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)
mentionne l'altimétrie VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4) VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au Toui : 10 points non : 0 point oui : 10 points
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)
mentionne l'altimétrie conditions (3) 18,84% 0 VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 85 pour l'exercice 2024 (85 pour 2023).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration TRESSERRE HAMEAU DE NIDOLERES	3	100	100
Station d'épuration TRESSERRE	42,8	100	100
Station d'épuration TORDERES	8,88	100	100
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE	60,84	100	100
Station d'épuration THUIR	474,91	0	100
Station d'épuration CALMEILLES	1,88	100	100
Station d'épuration BROUILLA	63,67	100	100
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU	5,88	100	100
Station d'épuration OMS	3,8	100	100
Nouvelle station d'épuration LLAURO	4,86	100	100
Station d'épuration BANYULS DELS ASPRES	59,86	0	100
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS	88,53	100	100
Nouvelle station d'épuration VILLEMOLAQUE - PASSA - VILLAGE	99,95	0	100
Nouvelle station d'épuration FOURQUES	38,85	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (35 en 2023). Pour l'exercice 2024, la DDTM n'a pas émis d'avis sur la conformité des systèmes d'assainissement.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité ≥ 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration TRESSERRE HAMEAU DE NIDOLERES	3		100
Station d'épuration TRESSERRE	42,8	100	100
Station d'épuration TORDERES	8,88	100	100
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE	60,84	100	100
Station d'épuration THUIR	474,91	100	100
Station d'épuration CALMEILLES	1,88	100	100
Station d'épuration BROUILLA	63,67	100	100
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU	5,88	100	100
Station d'épuration OMS	3,8	100	100
Nouvelle station d'épuration LLAURO	4,86	100	100
Station d'épuration BANYULS DELS ASPRES	59,86	0	100
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS	88,53	100	100
Nouvelle station d'épuration VILLEMOLAQUE - PASSA - VILLAGE	99,95	0	100
Nouvelle station d'épuration FOURQUES	38,85	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (83 en 2023). Pour l'exercice 2024, la DDTM n'a pas émis d'avis sur la conformité des systèmes d'assainissement.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Station d'épuration TRESSERRE HAMEAU DE NIDOLERES	3	100	100
Station d'épuration TRESSERRE	42,8	100	100
Station d'épuration TORDERES	8,88	100	100
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE	60,84	100	100
Station d'épuration THUIR	474,91	100	100
Station d'épuration CALMEILLES	1,88	100	100
Station d'épuration BROUILLA	63,67	100	100
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU	5,88	100	100
Station d'épuration OMS	3,8	100	100
Nouvelle station d'épuration LLAURO	4,86	100	100
Station d'épuration BANYULS DELS ASPRES	59,86	0	100
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS	88,53	100	100
Nouvelle station d'épuration VILLEMOLAQUE - PASSA - VILLAGE	99,95	0	100
Nouvelle station d'épuration FOURQUES	38,85	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (83 en 2023).

Pour l'exercice 2024, la DDTM n'a pas émis d'avis sur la conformité des systèmes d'assainissement.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	X Conforme	
Compostage	Non conforme	
, .	Conforme	
Incinération	Non conforme	
CTELL(I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (I)	Non conforme	
	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,5
1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considé oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si		lière conforme.
	sa STEU dispose elle-même d'une fi	
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si Station d'épuration TRESSERRE :	sa STEU dispose elle-même d'une fi	lière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si Station d'épuration TRESSERRE : Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	lière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si Station d'épuration TRESSERRE : Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme X Conforme	lière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si Station d'épuration TRESSERRE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Conforme Non conforme X Conforme Non conforme	lière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si Station d'épuration TRESSERRE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	lière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si Station d'épuration TRESSERRE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	lière conforme.
oues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si Station d'épuration TRESSERRE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	lière conforme.
tation d'épuration TRESSERRE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme Non conforme	lière conforme.
tation d'épuration TRESSERRE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Conforme Non conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme Conforme Conforme Conforme	lière conforme.

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
0 4	X Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
memeration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO (Non conforme	
Autre :	Conforme	
Autre	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE:		0,93
		0,93
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre	Conforme	
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE :	Conforme Non conforme	
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole		
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre	Non conforme	
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme	
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Non conforme X Conforme Non conforme	
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme	
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme	
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	

Filières mises en oeuvre		tMS
Y/-1	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
C	X Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
incineration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Asstra	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		201,48
Station d'épuration CALMEILLES :		201,48 tMS
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre	Conforme	
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Conforme Non conforme	
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole		
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre	Non conforme	
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme	
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Non conforme X Conforme Non conforme	
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme	
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	
Station d'épuration CALMEILLES : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme	

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	X Conforme	
Compostage	Non conforme	
For all Constitute	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une S1EU	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Aune	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		6,72
		6,72
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU :		6,72
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre	Conforme	<u> </u>
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	<u> </u>
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole		
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU: Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme	
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme	
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Non conforme X Conforme Non conforme	
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme	<u> </u>
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme	
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	

	tMS
	tivis
Non conforme	
X Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
Conforme	
Non conforme	
	1,09
	tMS
Conforme	tMS
Conforme Non conforme	tMS
	tMS
Non conforme X Conforme	tMS
Non conforme X Conforme Non conforme	tMS
Non conforme X Conforme Non conforme Conforme	tMS
Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	tMS
Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	tMS
Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	tMS
	Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	X Conforme	
Compostage	Non conforme	
To air Social acc	Conforme	
Incinération	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO W	Non conforme	
Asstra	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		9,55
		9,55
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre		tMS
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre	Conforme	
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS :	Conforme Non conforme	
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole		
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Non conforme	
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme	
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme Non conforme	
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme	
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme	
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Conforme	
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS : Filières mises en oeuvre Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
C 4	X Conforme	
Compostage	Non conforme	
For a long to the state of	Conforme	
Incinération	Non conforme	
CTELL(I)	Conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme	
Anton	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		38,36
I W		
		tMS
Nouvelle station d'épuration FOURQUES : Filières mises en oeuvre	Conforme	tMS
Filières mises en oeuvre	Conforme Non conforme	tMS
Filières mises en oeuvre Valorisation agricole		tMS
Filières mises en oeuvre Valorisation agricole	Non conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage	Non conforme X Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme	tMS
	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage Incinération Evacuation vers une STEU (1)	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme	tMS
Valorisation agricole Compostage Incinération	Non conforme X Conforme Non conforme Conforme Non conforme Conforme Non conforme Non conforme	tMS

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, <u>0</u> demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement. Commentaire: Donnée non renseignée

nombre de demandes d'indemnisation taux de débordement des effluents pour 1000 hab =
$$\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (en 2023).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 69

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau =
$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 44,1 par 100 km de réseau (en 2023).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou

renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif					0,21

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,21%.

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

conformité des performances des équipements d'épuration = $\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} *100$

Pour l'exercice 2024, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2024	Nombre de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024
Station d'épuration TRESSERRE HAMEAU DE NIDOLERES	0	0		
Station d'épuration TRESSERRE	2	2		100
Station d'épuration TORDERES	0	0		
Station d'épuration SAINT JEAN LASSEILLE	2	2	_	100
Station d'épuration THUIR	24	21		87,5
Station d'épuration CALMEILLES	0	0		
Station d'épuration BROUILLA	2	2		100
Station d'épuration CAMELAS - CASTELNOU	1	1		100
Station d'épuration OMS	1	1		100
Nouvelle station d'épuration LLAURO	1	1		100
Station d'épuration BANYULS DELS ASPRES	12	12		100
Nouvelle station d'épuration TROUILLAS	12	12		100

Nouvelle station d'épuration VILLEMOLAQUE - PASSA - VILLAGE	12	12	 100
Nouvelle station d'épuration FOURQUES	2	2	 100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 91,8 (_____ en 2023).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

La va	leur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le bareme suivant :			
	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ère ne l'est	Exercice 2023	Exercice 2024	
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs		Oui	
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel		Oui	
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance		Oui	
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)		Oui	
Les 4	0 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté		Oui	
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets		Oui	
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		Non	
Pour	Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		Oui	

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 (_____ en 2023).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €		2 120 212 10
Commentaire: Montant pour l'ensemble de la Communauté de Communes		3 129 213,19
Epargne brute annuelle en €		
Commentaire: Montant pour l'ensemble de la Communauté de		951 027,39
Communes		
Durée d'extinction de la dette en années		3,3



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = -	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	-*100
taux d'impayes sur les factures de l'aimee précédente =	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024		83 597,27
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023		2 954 630
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023		2,83

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de ser-	` 1
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[X] Oui [□] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0	
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0	
taux de réclamations = nombre de réclamations (hors prombre total d'abort	ix) laissant une trace écrite *1000

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (_____ en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		27 459
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €) Commentaire: Montant pour l'ensemble de la Communauté de Communes			3 129 213,19
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé
0 € ont été abandonnés et/ou ve	rsés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023)

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	21 923	22 755
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	292,6	318,1
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,58	2,45
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	85	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	35%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	83%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	83%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0